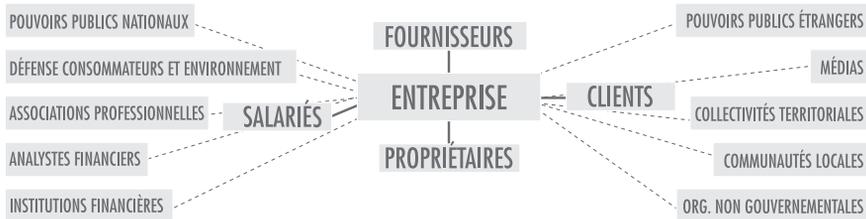


Atelier 4 « Relations entre promoteurs, parties prenantes et communautés »

Les relations entre promoteurs, parties prenantes et communautés sont considérées comme un facteur important dans l'acceptabilité sociale des activités. En ce sens, les relations relevant d'un mode hiérarchisé où les projets sont évalués en vase clos selon les seuls critères de coûts et de rentabilité sont insuffisantes. De nombreux enjeux et préoccupations sociales doivent aussi être pris en compte.

L'acceptabilité sociale exige que les parties prenantes soient considérées comme de véritables acteurs plutôt que comme des sujets recevant passivement de l'information. Il est entendu que les acteurs ont la possibilité d'exprimer leurs attentes et contre-propositions en apportant un éclairage citoyen portant, entre autres, sur des questions juridiques, scientifiques et environnementales.

Issue du monde de la gestion d'entreprise, la notion de partie prenante (*stakeholder*) est dérivée « des termes de *shareholder* ou *stockholder* (actionnaire) »³. Il existe plusieurs approches théoriques, et le concept n'est pas unifié. Néanmoins, on s'accorde pour dire que la notion de parties prenantes dépasse largement le cercle des actionnaires pour renvoyer aux groupes pouvant être affectés ou concernés par un projet. Ceux-ci sont très variés, tel que l'illustre dans le schéma suivant. Rappelons que l'entreprise peut être tant privée que publique, et peut revêtir plusieurs formes juridiques (coopérative, OBNL, société par actions, etc.).



Source : Cazal D. (2011)⁴

³Cazal D. (2011) « RSE et théorie des parties prenantes : les impasses sociopolitiques et scientifiques du contractualisme », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions et pouvoirs*, 1er semestre, p. 8.

⁴*Idem*.

En réponse à ces attentes et exigences accrues, les promoteurs avancent diverses mesures et pratiques qui impliquent des formes distinctes de participation des parties prenantes, dont les communautés, et qui renvoient à différents d'engagements différents pris par le promoteur (des journées portes ouvertes aux comités de co-gestion, en passant par les tables de concertation, les campagnes d'information et les codes d'éthique).

Au-delà des mécanismes, le processus de construction de la relation entre un promoteur et un milieu d'accueil demeure complexe. Il relève de dynamiques sociales, culturelles, historiques, économiques, et fait appel à des facteurs tant individuels que collectifs. La qualité de la relation qui s'établit entre les acteurs est cruciale dans toute démarche d'acceptabilité sociale. La fluidité de la communication, l'ouverture, l'accessibilité et la transparence sont des attentes des parties prenantes et des communautés à l'égard des promoteurs, et réciproquement. Or, on observe régulièrement des situations où la communication est rompue, où les positions se polarisent, où les manchettes font état de la perte de confiance des uns envers les autres.

Questions :

1. Quels grands principes apparaissent essentiels pour instaurer des relations de confiance ? Quelles pratiques sont un frein à la confiance ?
2. Dans les relations entre promoteurs, parties prenantes et communautés, comment intervenir afin de créer des espaces de discussion qui soient plus égalitaires ?
3. Comment les parties prenantes peuvent-elles s'approprier le projet pour en faire un projet collectif ou encore pour le refuser ?
4. Jusqu'où les promoteurs doivent-ils adapter leurs projets pour répondre aux besoins formulés par les parties prenantes ?